

**Volet B**

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte

Résc
al
Moni
bel



09074844

BRUXELLES
18-05-2009

Greffe

N° d'entreprise : 479.122.491

Dénomination(en entier) : **Kashin-Beck Disease**

(en abrégé) :

Forme juridique : asbl

Siège : 50, Chaussée de Watermael, 1160 Bruxelles

Objet de l'acte : Nomination et cessation du président; changement de nom; changement d'adresse

L'Assemblée Générale du 8 avril 2008 accepte la cessation de Françoise Mathieu comme président de l'association. Françoise Mathieu continue le mandat d'administrateur.

L'Assemblée Générale accepte la nomination de Maurice Hinsenkamp comme président de l'association.

L'assemblée Générale du 20 avril 2009 accepte le changement aux statuts suivant:

Art. 1. - Dénomination

L'association est dénommée 'Kashin-Beck Disease Fund'. Elle pourra également faire usage de la dénomination 'KBDF'.

Art. 2. - Siège social et siège d'exploitation

Son siège social est établi au 6, rue de l'Aunée, 6953 Forrières.

Le siège d'exploitation est établi au Pieter Colpaertsteeg 28, 9000 Gand.

Koen Vandekerckhove
Trésorier

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad - 27/05/2009 - Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B : **Au recto** : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter l'association, la fondation ou l'organisme à l'égard des tiers
Au verso : Nom et signature